

Dix principes pour des contrats équitables

Principe	Conditions contractuelles équitables – ce que nous souhaitons	Conditions contractuelles inéquitables – ce que nous ne voulons pas
Les contrats ne devraient pas être éternels	Durées limitées et définies (particulièrement important pour les livres numériques : ils ne s'épuisent pas)	Durées illimitées ou renouvellements automatiques
En tant qu'auteur, vous devez profiter du succès de votre œuvre	À-valoir et taux de redevances équitables y compris, et particulièrement, pour les livres numériques	<u>Rachat</u> ou contrats avec montants forfaitaires
Préservez vos options	Détail de la portée des droits accordés et de leur utilisation	Cession du droit d'auteur pour toute forme d'exploitation, connue et inconnue
«On s'en sert ou on le perd»	La capacité de récupérer vos droits lorsque ceux-ci ne sont pas exploités ou que les œuvres sont épuisées.	L'éditeur garde des droits qu'il n'exploite pas
Vous assurer que votre œuvre rejoint le plus vaste public possible	L'éditeur s'engage à publier votre œuvre dans des formats accessibles	Aucun engagement en termes d'accessibilité
Vous assurer que l'éditeur vous rende compte de toutes les exploitations de votre œuvre	Redditions de compte détaillées, transparentes et régulières, avec clause au contrat qui prévoit une vérification comptable	Absence de reddition de comptes transparente
Protéger votre réputation	Faire valoir vos droits moraux	Renoncement aux droits moraux
Protéger l'avenir de votre carrière	La liberté des auteurs de développer leur carrière	Clauses de non-concurrence liant l'auteur et l'éditeur
Ne pas laisser l'éditeur prendre de décisions à sa guise : définir «raisonnable»	Les conditions de remise et d'acceptation du manuscrit sont claires	L'éditeur dispose de raisons pour rejeter le manuscrit de façon arbitraire
Si vous partagez les profits, vous partagez les risques	<u>Indemnisation</u> dans les limites du raisonnable	L'auteur est responsable d'éléments contrôlés par l'éditeur